



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica reformada da la Svizra

16

**Synode
du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

Budget 2024

Propositions

Le Synode adopte le budget 2024 qui prévoit

1. un excédent de charges de CHF 48 603 et
2. des contributions des membres à hauteur de CHF 5 922 457.

Berne, le 12 septembre 2023
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Table des matières

1.	Introduction.....	3
2.	Compte d'exploitation.....	4
2.1.	Budget du compte d'exploitation	4
2.2.	Explications relatives au compte d'exploitation	5
2.2.1.	Explications générales	5
2.2.2.	Charges des «projets» et «services et offres» - Aperçu	8
2.2.3.	Explications relatives aux charges des «projets» et «services et offres»	9
2.2.4.	Charges des «projets» et «services et offres» par secteur	14
2.2.5.	Charges des «projets» et «services et offres» par instrument de pilotage	14
2.2.6.	Charges des «projets» et «services et offres» par affectation	15
3.	Charges structurelles.....	16
3.1.	Aperçu.....	16
3.2.	Explications relatives aux charges structurelles	16
4.	Tableau sur la variation du capital.....	18
5.	Contributions des membres.....	21
6.	Sommes cibles et autres contributions	22

1. Introduction

Le budget 2024 prévoit un excédent de charges de 49 KCHF.

Durant la législature 2023–2026, le Conseil recourt à trois instruments de pilotage pour mener son travail de fond.

Premièrement, le Conseil met l'accent sur certains axes en vue du développement de la communion ecclésiale, et les présente au Synode en tant qu'objectifs de législature, conformément à l'art. 21, let. e de la Constitution.

Deuxièmement, le Conseil veille attentivement à ce que l'action des groupes stratégiques soit alignée sur les objectifs de législature, conformément à leur mandat et aux conclusions du débat qui a eu lieu lors du synode d'été 2023.

Troisièmement, le Conseil utilise la mission fondamentale comme outil de pilotage garant de la continuité programmatique des «projets» et des «services et offres». Le travail des trois conférences de l'EERS ainsi que de nombreux services et offres du secteur des relations publiques et de l'œcuménisme s'inscrivent notamment dans ce cadre.

Dans le budget relatif au compte d'exploitation, les charges d'exploitation sont ventilées comme les années précédentes : charges liées aux «projets» selon l'art. 9, al. 1 du règlement des finances ; charges liées aux «services et offres» selon l'art. 10, al. 1 du règlement des finances ; charges structurelles (page 4).

Par ailleurs, les charges liées aux volets «projets» et «services et offres» sont désormais présentées de manière analogue à celles des secteurs organisationnels de la chancellerie : charges imputables aux objectifs de législature, aux champs d'action et aux missions fondamentales.

Le budget prévoit une compensation du renchérissement de 2,8 % équivalant à l'augmentation des prix à la consommation en 2022. L'EERS rémunère son personnel sur la base des fourchettes salariales Cepec dont le calcul est fondé sur les salaires moyens au sein de l'administration dans la région de Berne. Les années où ces fourchettes ne sont pas recalculées, le Conseil établit le renchérissement sur la base de l'évolution des prix à la consommation l'année précédente, conformément à l'art. 6 de l'annexe au règlement des finances. Aucune augmentation de salaire n'a ainsi été accordée en 2023. La dernière compensation du renchérissement (1 %), remonte à 2020.

Le budget est établi en partant du principe que les contributions des membres resteront inchangées. Cependant, en raison de la compensation du renchérissement, de la hausse des prix pour le frais généraux et de prestations supplémentaires (p.ex. complément de contrat avec la Suisse à hauteur de 39 KCHF pour permettre aux paroisses de diffuser des cultes en streaming), la chancellerie disposera de fait de moins de moyens qu'en 2023 ; un prélèvement sur le capital d'organisation atténuera les effets de cette situation.

Comme les années précédentes, les charges les plus importantes sont budgétées pour la Diaconie Suisse, l'œcuménisme et la politique de migration et de l'asile.

Le budget, qui comprend le compte d'exploitation et le tableau sur la variation du capital, est conforme à la norme comptable GAAP RPC 21.

2. Compte d'exploitation

2.1. Budget du compte d'exploitation

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
1	Produits					
1.1	5'922	72.5	5'922	72.6	5'922	73.2
1.2	604	7.4	589	7.2	542	6.7
1.4	1'121	13.7	1'124	13.8	1'117	13.8
1.5	495	6.1	495	6.1	429	5.3
	8'142		8'130		8'010	
1.6	27	0.3	26	0.3	66	0.8
1.7	0	0.0	0	0.0	18	0.2
	8'169	100.0	8'156	100.0	8'094	100.0
	Charges d'exploitation					
2	Projets et (Services et offres)					
2.1	(Projets)					
2.1.1	-420	5.0	-636	7.6	-633	7.8
2.1.2	-9	0.1	-9	0.1	-9	0.1
2.1.3	-135	1.6	-187	2.2	-401	4.9
	-564	6.7	-832	9.9	-1'043	12.8
2.2	Services et offres					
2.2.1	-1'676	19.9	-1'454	17.3	-1'156	14.2
2.2.2	-57	0.7	-64	0.8	-48	0.6
2.2.3	-1'900	22.6	-1'738	20.7	-1'635	20.1
2.2.4	-1'121	13.3	-1'124	13.4	-1'117	13.7
2.2.5	-470	5.6	-470	5.6	-420	5.2
	-5'224	62.2	-4'850	57.7	-4'376	53.8
	-5'788	68.9	-5'682	67.6	-5'419	66.6
3	Charges structurelles					
3.1	-1'955	23.3	-2'017	24.0	-2'029	25.0
3.2	-93	1.1	-93	1.1	-74	0.9
3.3	-332	4.0	-345	4.1	-374	4.6
3.4	-115	1.4	-152	1.8	-115	1.4
3.5	-122	1.5	-117	1.4	-121	1.5
	-2'617	31.1	-2'724	32.4	-2'713	33.4
	-8'405		-8'406		-8'132	
	Résultat d'exploitation					
	-236		-250		-38	
4	Résultat financier					
4.1	80		80		79	
4.2	-35		-35		-869	
	45		45		-790	
5	Autres résultats					
5.1	63		137		144	
5.2	-63		-135		-155	
5.3	0		0		1	
5.4	0		0		0	
	0		2		-10	
	-191		-203		-838	
6	Variation du capital des fonds					
6.1	Fonds affectés					
	Allocation		-1'028		-918	
	Utilisation	1'031	1'031		865	
6.2	Fonds libres					
	Allocation	-10	-30		-30	
	Utilisation	149	207		792	
	142		180		709	
	-49		-23		-129	
	Attributions					
	Attribution / utilisation capital de l'organisation	49	23		129	
	0		0		0	

2.2. Explications relatives au compte d'exploitation

2.2.1. Explications générales

La numérotation ci-dessous reprend celle du budget du compte d'exploitation (page 4).

Produits

1.1 Contributions des membres

Les contributions ordinaires inscrites au budget s'élèvent à 5 922 KCHF et restent inchangées par rapport à 2023, de même que la clé de répartition qui avait été recalculée pour le budget 2023.

1.2 Autres contributions destinées à des <projets> et à des <services et offres>

Cette rubrique comprend les contributions extraordinaires des Églises membres (selon § 39 Cst. EERS) pour l'aumônerie dans les centres fédéraux d'asile CFA (470 KCHF), la participation aux frais de réunion du Synode, de la CPE, de la Conférence Femmes et genres et d'un colloque dans le domaine de la migration (54 KCHF), ainsi que des apports financiers de tiers destinés à Diaconie Suisse (80 KCHF). Désormais, la chancellerie facture des frais de participation aux Églises membres non seulement pour les séances ordinaires de la CPE, mais aussi pour sa retraite.

1.4 Sommes cibles transitoires

Les sommes cibles se subdivisent entre la contribution de base aux œuvres d'entraide et aux œuvres missionnaires protestantes (966 KCHF) et la collecte destinée à l'Institut œcuménique de Bossey (60 KCHF). De plus, comme en 2023, les dons volontaires et les collectes des Églises membres en faveur des organisations œcuméniques internationales (95 KCHF) ont été inscrits sous ce poste et estimés sur la base des chiffres de 2023.

1.5 Collectes destinées aux fonds

Ces collectes alimentent le fonds pour le travail des femmes (50 KCHF), le fonds en faveur des droits humains (25 KCHF) et le fonds Solidarité protestante suisse (420 KCHF).

1.6 Produits pour prestations fournies

Cette rubrique inclut les indemnités reçues pour l'administration du fonds de solidarité des pasteurs (17 KCHF) et pour l'utilisation du site Internet *diaconie.ch* (4 KCHF), ainsi que les recettes de publications, de conférences, etc. (6 KCHF).

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, qui incluent les charges liées aux volets <projets> et <services et offres>, ainsi que les charges structurelles, s'élèvent à 8 405 KCHF.

2. Charges liées aux volets <projets> et <services et offres>

L'art. 9, al. 1 et l'art. 10, al. 1 du règlement des finances définissent les <projets> comme des événements uniques caractérisés par un début et une fin bien définis, et les <services et offres> comme des tâches permanentes de l'EERS.

Les charges liées aux volets <projets> et <services et offres> s'élèvent à un total de 5 788 KCHF, soit 68,9 % des charges d'exploitation. Elles sont constituées à hauteur de 2 029 KCHF, soit 35,0 %, des contributions transitoires en faveur des œuvres d'entraide et des œuvres missionnaires protestantes ainsi que de l'Institut œcuménique de Bossey, des

contributions extraordinaires destinées à l'aumônerie dans les CFA, des dons volontaires et des collectes des Églises membres à l'intention des organisations œcuméniques internationales, ainsi que de contributions à des tiers prélevées sur les fonds.

Les charges pour les « Projets » et pour les « Services et offres » sont légèrement plus élevées que dans le budget 2023. Cela est notamment dû au renforcement du secteur « Théologie et éthique ».

Par rapport au budget 2023, les charges liées au volet «projets» ont baissé et celles liées au volet «services et offres» ont augmenté. Ce constat s'explique notamment par le fait que le Conseil a revu les affectations dans le cadre de la nouvelle présentation des charges par secteur, et que certaines tâches jusqu'alors catégorisées sous «projets» apparaissent désormais sous «services et offres». Jusqu'en 2023, le Forum politique était considéré comme un «projet» parce que le contrat avec la Forum était limité dans le temps, mais avec la nouvelle prolongation du contrat, l'EERS s'engage pour la sixième année consécutive, et le Conseil a décidé de classer cette tâche sous «services et offres». Par ailleurs, les clarifications préalables à un projet d'aumônerie dans le secteur de la santé ont été présentées comme des charges de projet en 2023 ; or, ces clarifications ont montré que l'EERS assumerait des tâches à plus long terme, et les frais afférents apparaîtront donc sous «services et offres» à partir de 2024. Enfin, les études éthiques et les positions publiques de l'EERS sont basculées sous «services et offres» bien qu'il s'agisse de différentes études.

Le tableau des charges liées aux volets «projets» et «services et offres» présente la manière dont les sommes sont réparties (page 8).

2.2.5 Transmission d'autres contributions

Il s'agit des contributions extraordinaires des Églises membres (art. 39 Cst. EERS) destinées à l'aumônerie dans les CFA.

3. Charges structurelles

Outre les services centraux, l'administration et l'infrastructure, les charges structurelles incluent l'ensemble des charges impliquées par la structure démocratique (Synode et Conseil).

Ces charges (Conseil, services centraux et infrastructure) sont présentées d'un bloc sous charges structurelles, sans ventilation par projets.

Pour les détails, voir tableau p. 16.

4. Résultat financier

Le résultat financier englobe les intérêts et les dividendes escomptés sur les parts de fonds et les charges pour la gestion de la fortune. Les fluctuations de cours ne sont pas budgétées, car une planification fiable n'est pas possible.

5.1 Produits et charges sans rapport avec l'organisation

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC est engagée par l'intermédiaire de l'EERS. Les charges nous sont remboursées à 100%.

Les charges engendrées par le secrétariat du Conseil suisse des religions SCR sont financées par des prélèvements sur le fonds SCR.

Compte des fonds

6.1 Fonds affectés

Les fonds sont affectés si les donateurs et donatrices en ont clairement fixé l'objectif, respectivement ont effectué un don en spécifiant son affectation.

6.2 Fonds libres

Les fonds libres sont également attribués à un objectif mais ce dernier peut être modifié par l'organe compétent de l'EERS (Conseil ou Synode), sans que les droits de tiers n'en soient affectés.

Les détails figurent dans le tableau sur la variation du capital à la page 18.

2.2.2. Charges des «projets» et «services et offres» - Aperçu

	Budget 24	dont transf. *)	Budget 23	Comptes 22
Théologie et éthique				
Présence dans le débat public (OL1)	286	0	148	107
Transmission des fondements de la foi évangélique réformée (OL2)	13	0	0	0
Soutien aux Églises membres pour donner du pouvoir d'action à la base (OL2)	109	0	75	9
Missions fondamentales et temps de travail non attribué	107	0	36	53
Total	515	0	259	169
Relations avec les Églises				
Patrimoine biblique, thématique et hymnologique commun (OL2)	4	0	0	0
Événements et actions pour croître de manière plus soudée (OL3)	6	0	0	0
Valorisation de la vie spirituelle commune (OL3)	66	0	53	46
Accompagnement de nouvelles formes de communauté ecclésiale (OL4)	32	0	35	8
Soutien à l'élaboration de concepts de protection (OL4)	32	0	13	11
Encouragement de l'engagement en Église (OL4)	20	0	14	8
Coordination et mise en réseau de l'aumônerie spécialisée (OL4)	94	0	90	57
Monitoring des Églises membres (OL5)	32	0	14	0
Évolution au sein des Égl. membres et établissement catalogue de données (OL5)	26	0	0	0
Sensibilisation à la diversité des milieux de vie (OL6)	19	0	0	0
Champ d'action Formation et professions	86	0	78	56
Diaconie	270	0	270	293
Politique femmes et genre	133	48	137	151
Solidarité protestante suisse	442	355	454	332
Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué	129	15	79	232
Total	1'391	418	1'237	1'194
Relations extérieures				
Source d'information pour les décideurs (OL1)	104	0	85	78
Prises de position publiques pour renforcer le sentiment d'appartenance (OL1)	84	0	50	134
Coordination et mise en réseau de l'aumônerie spécialisée (OL4)	559	470	547	490
Champ d'action Sauvegarde de la Création	71	0	98	43
Œcuménisme	717	155	825	767
Œuvres	1'000	966	1'000	994
Politique de la migration et de l'asile	94	0	60	94
Durabilité	44	0	48	40
Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué	254	20	135	413
Total	2'927	1'611	2'848	3'053
Communication				
Champ d'action Communication	68	0	71	37
Page Internet	104	0	119	88
Messages à l'occasion des fêtes religieuses	44	0	45	66
Autres missions fondamentales et réserve des domaines	319	0	375	351
Total	535	0	610	542
Services centraux				
Analyse des flux financiers et utilisation multiforme des bâtiments ecclésiaux (OL6)	26	0	0	0
Droits d'auteur	388	0	377	409
Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué	6	0	4	3
Total	420	0	381	412
Frais généraux des projets			347	49
Total dépenses projets	5'788	2'029	5'682	5'419

*) Les charges transitoires désignent les sommes cibles destinées aux œuvres d'entraide et aux œuvres missionnaires protestantes ainsi qu'à l'Institut œcuménique de Bossey, les contributions volontaires des Églises membres aux organisations œcuméniques internationales, les contributions extraordinaires pour l'aumônerie dans les CFA et les contributions à des tiers prélevées sur les fonds.

OL1 : objectif de législature 1 ; OL2 : objectif de législature 2 ; etc.

2.2.3. Explications relatives aux charges des «projets» et «services et offres»

Théologie et éthique

Présence dans le débat public (objectif de législature 1)

Le secteur théologie et éthique continuera à influencer le débat public grâce à son blog lancé le lundi de Pentecôte 2023 (202 KCHF) ainsi que par le biais d'études et de prises de position publiques sur des questions éthiques (84 KCHF).

Soutien aux Églises membres pour donner du pouvoir d'action à la base (objectif de législature 2)

En organisant un colloque spécialisé en collaboration avec l'université de Fribourg et un autre colloque indépendant, le secteur jouera un rôle clé dans la mise en œuvre de cet objectif de législature. Une somme de 59 KCHF est prévue pour couvrir les frais de personnel en lien avec la préparation du contenu des colloques.

Mission fondamentale

La mission fondamentale du secteur comprend l'extension du centre de compétences théologie et éthique (68 KCHF), des mandats d'enseignement et conférences académiques (18 KCHF) ainsi que le travail de la commission « nouveaux mouvements religieux » (11 KCHF). Le budget prévoit une somme de 8 KCHF pour des charges qui ne peuvent pas être imputés spécifiquement à un projet et 23 jours du temps de travail non attribué.

Relations avec les Églises

Événements et actions pour croître de manière plus soudée (objectif de législature 3)

Cette rubrique correspond aux frais de personnel engagés pour mener les réflexions préliminaires à la mise en œuvre d'une Journée ecclésiale nationale de la jeunesse (6 KCHF).

Valorisation de la vie spirituelle commune (objectif de législature 3)

Cette rubrique se rapporte au travail réalisé pour la Commission de liturgie (37 KCHF), à la poursuite du travail du recueil de chants (20 KCHF) qui sera finalisé début 2024, et à d'autres projets liturgiques (9 KCHF).

Accompagnement de nouvelles formes de communauté ecclésiale (objectif de législature 4)

Le secteur des relations avec les Églises accompagnera la coordination et la mise en réseau des Églises au sein de la communion d'Églises que forme l'EERS. Un montant de 32 KCHF est inscrit au budget pour la mise sur pied d'un réseau « Développement ecclésial ».

Soutien à l'élaboration de concepts de protection (objectif de législature 4)

Il est prévu que des spécialistes du domaine issus des Églises membres élaborent ensemble une nouvelle présentation au Synode.

Coordination et mise en réseau de l'aumônerie spécialisée (objectif de législature 4)

En comparaison avec 2023, le budget pour l'aumônerie militaire a presque doublé (66 KCHF). En outre, une somme de 28 KCHF a été prévue pour des clarifications et la mise en réseau de l'aumônerie dans le domaine de la santé.

Monitoring des Églises membres (objectif de législature 5)

Le budget inclut en particulier le temps de travail et les honoraires liés à la préparation de nouveaux projets de monitoring des Églises membres.

Évolution au sein des Églises membres et établissement d'un catalogue de données (objectif de législature 5)

Le budget englobe le temps de travail et les honoraires liés à la définition de critères applicables au catalogue de données.

Sensibilisation à la diversité des milieux de vie (objectif de législature 6)

Les premiers travaux préparatoires sont prévus et visent en particulier à établir des liens avec les réseaux déjà existants.

Champ d'action Formation et professions

Le secteur des relations avec les Églises accompagne le comité stratégique « Formation et professions ». Outre les frais de personnel et les frais généraux relatifs aux réunions du comité, le budget inclut les premières clarifications concernant des projets lancés par le comité.

Diaconie

Les projets de Diaconie Suisse (234 KCHF), les projets dans le domaine des soins palliatifs (22 KCHF) et des premiers secours en santé psychique (ENSA, 14 KCHF) font partie de la mission fondamentale du secteur des relations extérieures.

Politique femmes et genre

Cette rubrique couvre les charges de la Conférence Femmes et genres (70 KCHF), du fonds pour le travail des femmes (11 KCHF) et de la préparation en vue de l'attribution du Prix Sylvia Michel 2025 (4 KCHF).

Le budget prévoit de prélever 48 KCHF sur le fonds pour le travail des femmes.

Solidarité protestante suisse (SPS)

Les frais de personnel pour le fonds SPS ont été réduits ces dernières années. Pour 2024, le budget prévoit un temps de travail similaire à celui de 2023. Le budget comprend des contributions prises sur le fonds SPS (355 KCHF).

Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué

Cette rubrique inclut les autres travaux liturgiques (20 KCHF), ainsi que les CPE et la collaboration des exécutifs (41 KCHF).

En outre, le budget prévoit des frais généraux non imputables à des projets en particulier (11 KCHF) ainsi que du temps de travail non attribué (42 KCHF).

Un prélèvement de 15 KCHF sur le fonds en faveur des Églises suisses à l'étranger est prévu.

Relations extérieures

Source d'information pour les décideurs (objectif de législature 1)

Le secteur des relations extérieures a pour responsabilité de veiller à ce que l'EERS reste une source d'information fiable et appréciées des décideurs à travers le monitoring des activités sous la Coupole fédérale (27 KCHF), des consultations et des prises de position (55 KCHF), des débats inter-partis (10 KCHF) et la participation à des commissions extra-parlementaires (12 KCHF).

Prises de position publiques pour renforcer le sentiment d'appartenance (objectif de législature 1)

Cet objectif de législature est mis en œuvre à travers des événements au Forum politique de Berne. L'EERS entend contribuer ainsi à la formation de l'opinion publique et politique et en particulier atteindre les jeunes adultes et les milieux éloignés de l'Église, conformément à sa mission (84 KCHF).

Coordination et mise en réseau de l'aumônerie spécialisée (objectif de législature 4)

Le secteur des relations extérieures coordonne (69 KCHF) et développe (20 KCHF) l'aumônerie dans les CFA. Selon la décision du Synode, les contributions extraordinaires des Églises membres (470 KCHF) sont transférées aux CFA.

Champ d'action Sauvegarde de la Création

Le secteur des relations extérieures accompagne le comité stratégique « Sauvegarde de la Création ». Les frais de réunion du comité en 2024 sont inscrits au budget.

Œcuménisme

L'EERS verse un montant total de 538 KCHF à la Communauté de travail des Églises chrétiennes de Suisse (CTEC) et aux organisations œcuméniques internationales, qui se subdivise en contributions ordinaires, en contributions aux projets, et en contributions transitoires des Églises membres (EM). Dans le détail, ce montant est ventilé de la manière suivante :

	Contributions ordinaires	Contr. aux projets	Contributions EM	Total
CTEC	43			43
CEPE	60			60
COE	130		40	170
CMER	50		45	95
KEK	75		10	85
Contribution aux projet		25		25
Bossey - sommes cibles transférées			60	60
	358	25	155	538

De plus, le budget comprend des frais de personnel (131 KCHF) et des frais généraux de la chancellerie (48 KCHF).

Œuvres

Les frais de personnel engagés pour les relations avec les œuvres sont estimés à 32 KCHF, et les frais généraux à 2 KCHF.

Les contributions des Églises membres aux organisations missionnaires (966 KCHF) sont transférées sans déduction.

Politique de la migration et de l'asile

À côté de l'aumônerie dans les CFA (objectif de législature 4), le secteur a également pour mission fondamentale d'échanger avec les partenaires de la migration (22 KCHF) et avec les responsables de la migration (20 KCHF), ce qui s'accompagne de diverses autres tâches (52 KCHF) telles qu'un colloque sur la conversion prévu en 2024.

Durabilité

Cette rubrique correspond au travail du comité d'œco *Églises pour l'environnement* (15 KCHF), à l'acquisition du label Coq Vert (18 KCHF) et à un travail de fond en matière d'écologie (11 KCHF).

Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué

Cette rubrique recouvre le dialogue interreligieux (66 KCHF), les projets en lien avec le mandat des droits humains (10 KCHF), ainsi que les frais généraux non imputables à un projet en particulier (20 KCHF). Le temps de travail non attribué représente une somme importante en comparaison des autres secteurs (138 KCHF), ce qui laisse la possibilité au Conseil de réagir en cas d'évolution inattendue de la situation.

Le budget prévoit de prélever 20 KCHF sur le fonds pour les droits humains.

Communication

Champ d'action Communication

Le secteur de la communication accompagne le comité stratégique chargé du champ d'action Communication. Pour 2024, les frais de réunion du comité sont inscrits au budget.

Site Internet

La somme prévue pour le site internet (104 KCHF) inclut la gestion en continu de la présence en ligne de l'EERS : publications, traductions en plusieurs langues, vidéos, images et photos ainsi que les interfaces et les tâches liées au développement du site. Cela comprend la coordination et l'exécution de mandats avec des prestataires de service externes chargé de l'hébergement et de l'exploitation.

Messages à l'occasion des fêtes religieuses

Comme ces dernières années, le budget prévoit la réalisation d'un projet conduit avec les Églises membres.

Autres missions fondamentales et temps de travail non attribué

Le temps de travail alloué aux relations publiques en général comprend l'ensemble des tâches de communication stratégique et institutionnelle, la communication avec les médias, l'aide à la communication non imputable directement à des projets en particulier, ainsi que du temps de travail non attribué pour des projets non planifiés. De plus, cette position recouvre l'ensemble des tâches de coordination et des charges liées à la communication interne. Le budget des frais généraux inclut un forfait pour les publications (20 KCHF), les traductions (5 KCHF) et d'autres montants pour des honoraires, la veille médiatique, etc. (38 KCHF).

La Communication continue d'avoir pour mission fondamentale d'assurer la coordination de la communication au niveau national (29 KCHF) et de poursuivre le travail sur l'identité visuelle (9 KCHF).

Comme ces dernières années, le budget comprend des contributions au prix décerné dans le cadre du festival du film de Locarno (10 KCHF), au festival Visions du réel de Nyon (3 KCHF) et à R/TV Tessin (14 KCHF).

Services centraux

Analyse des flux financiers et utilisation des bâtiments ecclésiastiques (objectif de législature 6)

Le secteur des services centraux fournira de premières précisions en 2024.

Droits d'auteur

Cette rubrique englobe les redevances versées à la Suisa (musique, streaming et images), 264 KCHF, à Pro Litteris (textes), 66 KCHF, à VG Musikedition (photocopies pour le culte), 46 KCHF, ainsi que des redevances pour les conseils juridiques fournis par la Fédération

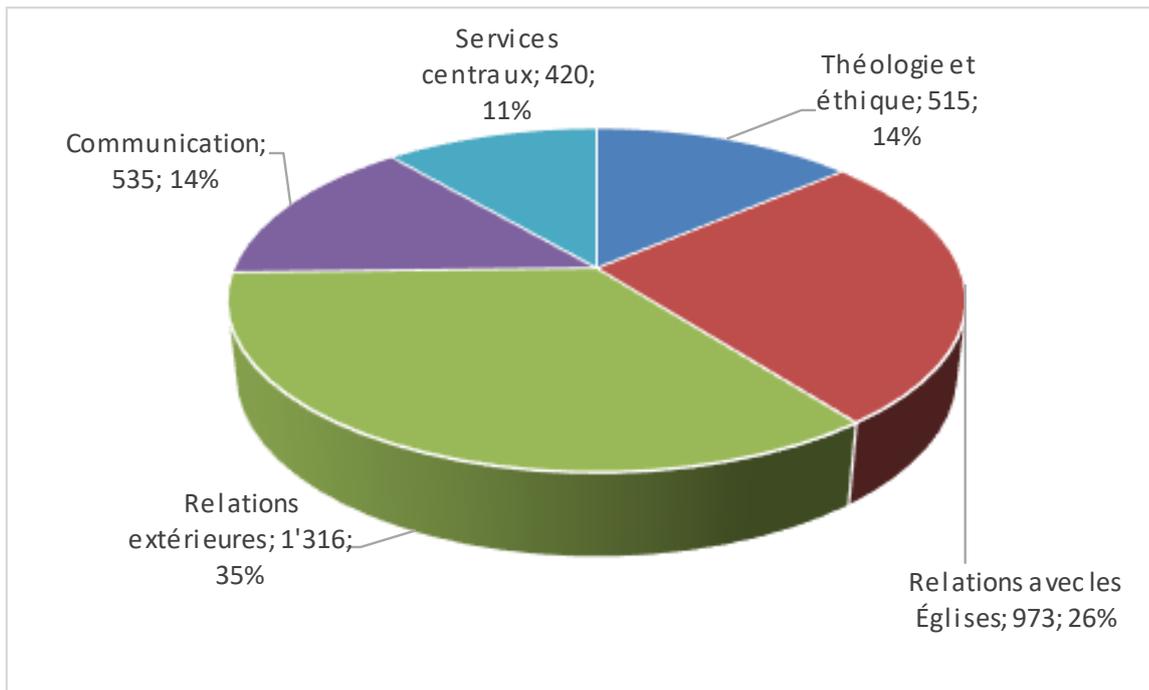
des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN, 5 KCHF) que l'EERS verse pour le compte de ses Églises membres. De plus, un montant de 7 KCHF de frais de personnel a été inscrit au budget pour des tâches de la coordination, les échanges et les négociations.

Autres missions fondamentales

Sont budgétées ici les charges liées au développement de l'EERS en tant qu'entreprise favorable à la famille (label UND).

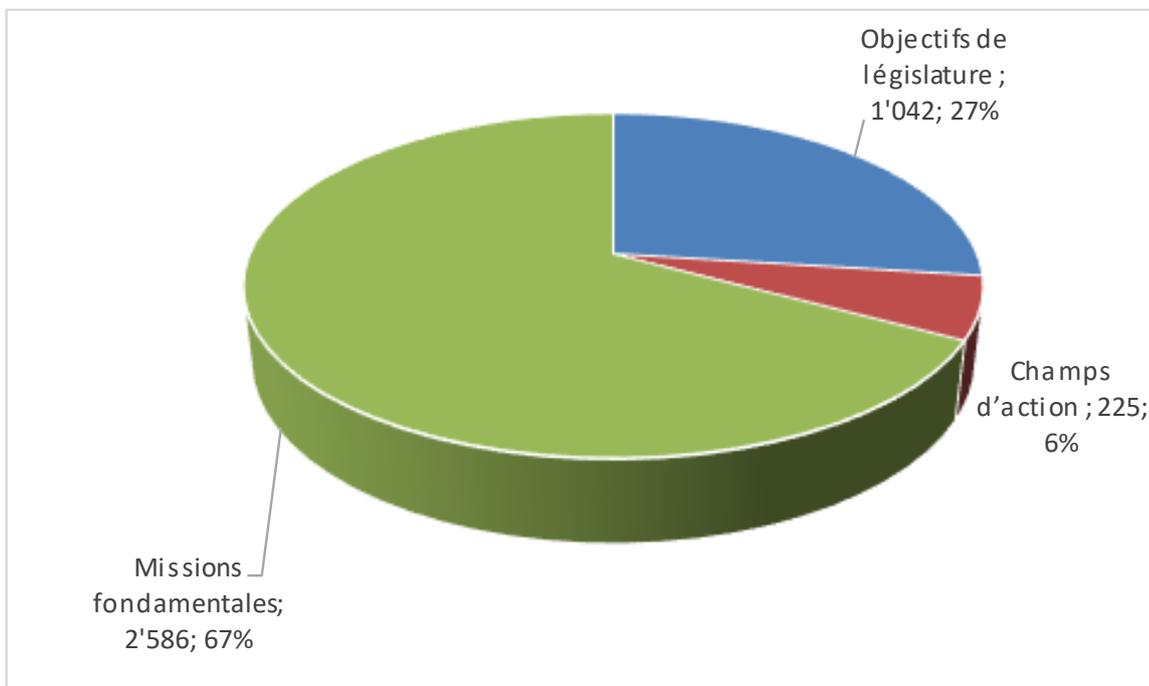
Comme chaque année, vous pouvez consulter le budget par projet divisé en frais de personnel et frais généraux dans l'espace protégé par mot de passe sur le site de l'EERS.

2.2.4. Charges des «projets» et «services et offres» par secteur



sans charges transitoires

2.2.5. Charges des «projets» et «services et offres» par instrument de pilotage



sans charges transitoires

2.2.6. Charges des «projets» et «services et offres» par affectation

Près de la moitié seulement du budget est alloué aux volets «projets» et «services et offres» pour le travail de la chancellerie. Le reste couvre des positions transitoires, des contributions des fonds affectés, des versements aux partenaires œcuméniques ainsi qu'à des institutions laïques qui s'occupent de thématiques ecclésiales.

Le graphique présente la répartition de l'ensemble des charges liées aux volets «projets» et «services et offres» (5 788 KCHF) en fonction de l'influence exercée par le Conseil sur leur affectation.

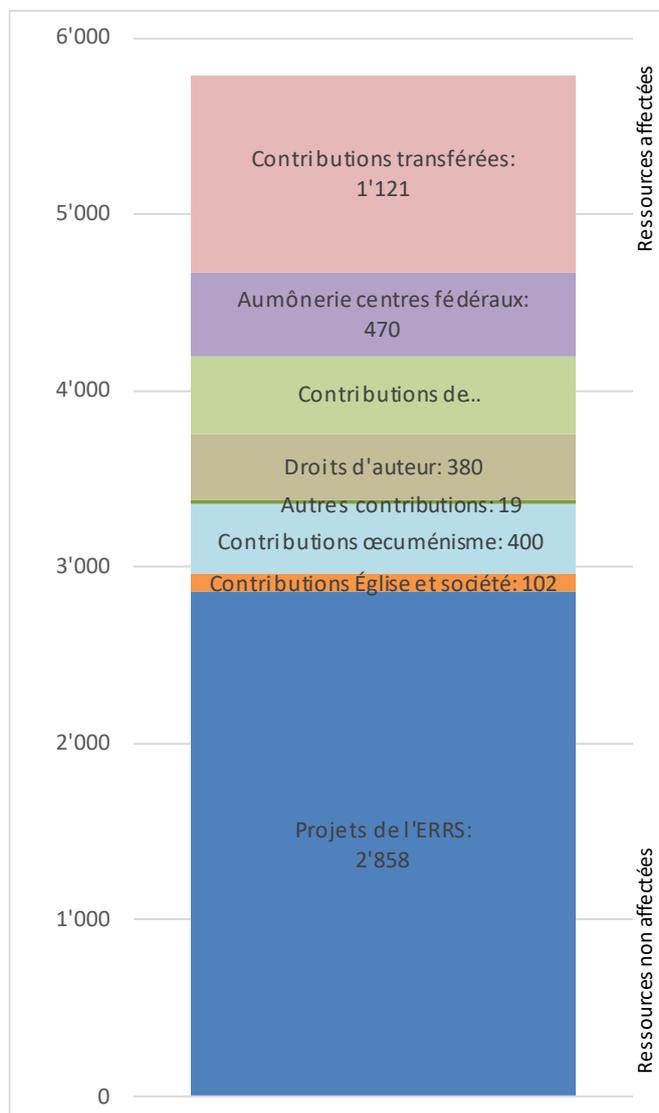
■ 27,5 %, contributions transitoires destinées aux œuvres d'entraide et aux œuvres missionnaires protestantes, ainsi qu'à l'Institut œcuménique de Bossey ; dons volontaires et collectes destinées aux organisations internationales ; contributions extraordinaires pour l'aumônerie dans les CFA.

■ 7,6 %, contributions à des projets financés par des fonds affectés ; concrètement, ces contributions sont fixées par les commissions du Conseil, selon l'affectation des dons.

■ 6,6 %, redevances pour les droits d'auteur ; l'EERS a conclu des contrats avec les sociétés d'exploitation en faveur des paroisses évangéliques réformées et des paroisses de l'EEM en Suisse.

■ 6,9 %, contributions aux organisations internationales et à l'œcuménisme en Suisse.

■ 2,1 %, contributions à des institutions qui traitent de sujets ecclésiaux («Église et société») et à d'autres organisations, actives notamment dans le domaine de la migration et des soins palliatifs («autres contributions»).



3. Charges structurelles

3.1. Aperçu

	Personnel	Frais généraux	Budget 24	Budget 23	Comptes 23
Synode	227	135	362	376	346
Conseil	490	86	576	579	602
Bureau de la présidente	426	28	454	491	443
Services centraux	697	46	743	753	748
Infrastructure	61	146	207	203	285
Immeuble	5	217	222	259	227
Bibliothèque	8	4	12	12	7
Frais administratifs des départements	41	0	41	51	55
Total	1'955	662	2'617	2'724	2'713

3.2. Explications relatives aux charges structurelles

Synode

Cette rubrique comprend les frais engendrés par le synode d'été à Neuchâtel et le synode d'automne à l'Hôtel du gouvernement à Berne. Le budget prévoit d'allouer près de 1,3 EPT, soit 207 KCHF, à l'assistance administrative, au bureau du Synode, à la communication et à d'autres frais tels que la révision des traductions en interne ou les participations des personnes mandatées au Synode. De plus, les frais de personnel incluent les indemnités pour la présidence du Synode et à la CEG, y compris l'indemnité forfaitaire conformément à l'art. 16 du règlement des finances, ainsi que l'indemnité de la commission chargée de la préparation d'un synode de réflexion.

Conseil

Cette rubrique inclut les indemnités versées aux membres du Conseil exerçant leur fonction à titre accessoire (376 KCHF, y c. frais de personnel annexes), le frais de personnel pour l'assistante administrative du Conseil (0,7 EPT), les frais de préparation et de suivi des séances par la chancellerie, les frais liés au soutien apporté par le secteur de la communication (0,1 EPT), ainsi que les frais de voyage et de représentation (60 KCHF), les honoraires et divers frais généraux (26 KCHF).

Le montant de l'indemnité aux membres du Conseil est calculé sur la base du règlement des finances et équivaut à 0,25 EPT par membre et 0,25 EPT supplémentaire réparti entre l'ensemble.

Bureau de la présidente

Les frais de personnel englobent l'indemnisation de la présidente (1 EPT) et les charges de son assistante administrative (0,8 EPT) et de son collaborateur personnel (0,5 EPT), ainsi que les frais liés au soutien apporté par le secteur de la communication et par les personnes mandatées par la chancellerie. Sur l'ensemble des frais généraux, près de 19 KCHF sont imputables aux frais de voyage et de représentation.

Services centraux

93,8 % des charges sont des frais de personnel pour la direction de la chancellerie et des services centraux.

Infrastructure

Cette rubrique correspond aux frais d'informatique (90 KCHF), de formation continue (32 KCHF), de recrutement (5 KCHF) et divers.

Immeuble

L'immeuble, revalorisé en 2010, est amorti à hauteur d'environ 100 KCHF par an sur une période de 40 ans. Les autres charges sont dues aux taxes et aux frais d'entretien.

Charges administratives des secteurs

Cette rubrique comprend les charges liées aux rapports, y compris établissement du rapport d'activité, de la commission du personnel, des tâches de traduction, etc.

4. Tableau sur la variation du capital

Comptes	Existant initial 1.1.2024	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2024
Fonds affectés						
Fonds travail des femmes	118		50		-50	118
Fonds en faveur des droits humains	59		25		-21	63
Fonds Solidarité protestante Suisse	503		420		-420	503
Fonds Églises suisses à l'étranger	346				-15	331
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		470		-470	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	47		63		-55	55
Capital des fonds (fonds affectés)	1'236		1'028	0	-1'031	1'233
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'587				-100	2'487
Réserve de fluctuations des placements	948					948
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	836					836
Fonds manifestations internationales	247		10		-47	210
Fonds John Jeffries	1'208				-2	1'206
Capital libre généré						
Capital généré	2'540			23		2'563
Résultat annuel	-208	-49		-23		-280
Capital de l'organisation	8'246	-49	10	0	-149	8'058

Comptes	Existant initial 1.1.2023	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2023
Fonds affectés						
Fonds travail des femmes	118		50		-50	118
Fonds en faveur des droits humains	55		25		-21	59
Fonds Solidarité protestante Suisse	503		420		-420	503
Fonds Églises suisses à l'étranger	361				-15	346
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		470		-470	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	39		63		-55	47
Capital des fonds (fonds affectés)	1'239		1'028		-1'031	1'236
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'687				-100	2'587
Réserve de fluctuations des placements	948					948
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	836					836
Fonds manifestations internationales	272		30		-55	247
Fonds John Jeffries	1'260				-52	1'208
Capital libre généré						
Capital généré	2'438			102		2'540
Résultat annuel	-129	23		-102		-208
Capital de l'organisation	8'400	23	30	0	-207	8'246

Explications relatives aux variations du capital

Existant initial au 1^{er} janvier 2023

Valeurs du bilan au 31 décembre 2022

Existant final au 31 décembre 2023 et existant initial au 1^{er} janvier 2024

Existant initial au 1^{er} janvier 2023 extrapolé en fonction du budget 2023

Produits internes

Capital généré durant la période (résultat annuel)

Dotation externe

Attributions au capital durant la période

Transferts à l'intérieur des fonds

Transfert du résultat de l'exercice précédent dans le capital généré

Utilisation externe

Prélèvements de fonds

Existant final au 31 décembre 2024

Valeurs prévues au bilan en raison des variations anticipées du capital

Fonds pour le travail des femmes

Ce fonds permet de soutenir en particulier les Femmes protestantes de Suisse (FPS). En outre, des contributions sont allouées à des projets (sur demande). Il est difficile de prévoir le montant des collectes : alors que le montant a été en constant recul jusqu'en 2021, il a été nettement au-dessus de la moyenne des années précédentes en 2022 (89 KCHF).

Mais les chiffres du premier semestre 2023 donnent à penser que 2022 a constitué une exception qui n'annonçait pas un retournement de tendance. Pour 2024, le budget prévoit donc des apports similaires à ceux des années antérieures (50 KCHF).

Fonds en faveur des droits humains

Ce fonds permet de soutenir des projets ou des particuliers en Suisse et à l'étranger. Ces dernières années, le montant des collectes est en baisse constante et la fortune du fonds a été réduite. En 2023, le Conseil délibérera sur l'avenir du mandat pour les droits humains et, à cette occasion, aussi sur celui du fonds. Pour 2024, le montant des collectes inscrit au budget est au niveau inférieur des années précédentes. Selon l'ordonnance sur le fonds, la fortune du fonds ne peut pas être inférieure à 50 KCHF.

Fonds en faveur des Églises suisses à l'étranger (CESE)

L'engagement de la FEPS en faveur des Églises suisses à l'étranger a pris fin en 2017. La fortune résiduelle du fonds est allouée aux Églises suisses de l'étranger qui déposent une demande de fonds pour financer un projet concret et, depuis 2021, il sert également à apporter un soutien structurel dans des situations extraordinaires.

Fonds Solidarité protestante suisse (SPS)

Selon le règlement, le fonds SPS est destiné à soutenir des projets menés par des Églises de la diaspora.

Pour 2024, le Conseil table de nouveau sur des apports (collecte de la Réformation et offre de catéchumènes) d'un montant de 420 KCHF. Depuis 2022, le règlement prévoit

une indemnité pour les tâches effectuées par la chancellerie (35 KCH pour 2024). Après déduction de ce montant et des frais généraux, notamment de publicité (30 KCHF), 80 % du reste de la collecte de la Réformation iront à la paroisse de Schiers (Prättigau), et 20 % à la Fondation de la Réformation. La paroisse de Schiers a prévu de rénover son temple pour en faire également un lieu adapté à des événements culturels.

L'offrande des catéchumènes est destinée à aider des jeunes et leurs familles dans l'ouest de l'Ukraine.

Capital SCR

La FEPS a exercé la présidence du SCR jusqu'à début 2018. Actuellement, l'Église catholique romaine assume la présidence, mais l'EERS continue d'assumer l'administration. Le capital du SCR apparaît dans les comptes comme un fonds affecté.

Réserve de réévaluation de l'immeuble

Cette réserve de réévaluation a été créée en 2010 dans la foulée de la réévaluation de l'immeuble. L'amortissement de l'immeuble réévalué de Sulgenauweg, d'un montant d'environ 100 KCHF, est imputé en totalité à la réserve de réévaluation. Les amortissements annuels n'ont donc aucun effet sur le compte de résultat.

Réserve de fluctuation de valeur (RFV)

Le but est de conserver 25 % du capital investi comme réserve de fluctuation de valeur. Le Conseil n'inscrivant pas au budget les plus-values et les moins-values boursières, il n'y inscrit pas non plus le prélèvement sur la RFV. En 2022, la valeur de la RFV a été réduite à 20 % du capital investi. Si des gains de cours sont enregistrés en 2024, elle sera de nouveau augmentée.

Fonds pour les manifestations internationales

Le fonds pour les manifestations internationales est alimenté à raison de 30 KCHF par an et sert à participer financièrement aux Assemblées ou à d'autres charges ponctuelles des organisations internationales. En 2024, il est prévu d'opérer un prélèvement pour l'assemblée générale de la CEPE et un pour une bourse à Bossey. Le fonds étant bien doté, le versement annuel sera exceptionnellement ramené à 10 KCHF.

Fonds John Jeffries

Le fonds John Jeffries est destiné à l'entretien et au développement du patrimoine immobilier de l'EERS. Il peut également être utilisé lors de l'achat de nouveaux immeubles.

Depuis 2016, l'amortissement annuel des nouvelles fenêtres de l'immeuble du Sulgenauweg est financé par ce fonds.

Capital généré

Capital libre de l'EERS généré au fil des années précédentes (excédents de recettes / excédents de charges).

Résultat annuel

Résultat déterminé dans le compte d'exploitation

5. Contributions des membres

Église membre	M _i	B _{1i}	K ₁	a	b	c	K _i	B _{1i} *K _i	G _i	B _i Neu	B _i 2023	B _i Neu - B _i 2023		Clé de répartition adoptée	Église membre
Église membre	Nombre de membres	Contribution sans correction	Facteur de l'Église (neutre)	Correction Indice des ressources	Correction financement	Correction proportion de protestants	Somme: K ₁ + a+b+c	Résultat intermédiaire	Clé de répartition	Contribution 2024	Contribution 2023	Écart en CHF	Écart en %	Clé de répartition adoptée	Église membre
AG	148'684	450'513	1.00	0.00	1.10	-0.20	1.90	855'975	7.770%	461'932	461'932	0	0.0%	7.800%	AG
AI/AR	22'222	67'333	1.00	0.00	1.10	-0.20	1.90	127'933	1.161%	69'040	69'040	0	0.0%	1.166%	AI/AR
BE-JU-SO	544'256	1'649'096	1.00	-0.10	0.70	0.10	1.70	2'803'463	25.449%	1'512'904	1'512'904	0	0.0%	25.545%	BE-JU-SO
BL	79'591	241'161	1.00	0.15	1.10	-0.20	2.05	494'380	4.488%	266'795	266'795	0	0.0%	4.505%	BL
BS	23'941	72'541	1.00	0.35	1.05	-0.30	2.10	152'336	1.383%	60'000	60'000	0	0.0%	1.013%	BS
FR	39'184	118'728	1.00	-0.10	0.70	-0.30	1.30	154'346	1.401%	83'294	83'294	0	0.0%	1.406%	FR
GE	45'284	137'211	1.00	0.35	0.00	-0.50	0.85	116'629	1.059%	62'939	62'939	0	0.0%	1.063%	GE
GL	12'864	38'978	1.00	-0.20	1.00	-0.20	1.60	62'365	0.566%	33'655	33'655	0	0.0%	0.568%	GL
GR	62'514	189'417	1.00	-0.10	1.10	-0.20	1.80	340'951	3.095%	183'995	183'995	0	0.0%	3.107%	GR
LU	39'528	119'770	1.00	0.00	1.10	-0.50	1.60	191'632	1.740%	103'415	103'415	0	0.0%	1.746%	LU
NE	36'946	111'946	1.00	-0.10	0.10	-0.20	0.80	89'557	0.813%	48'330	48'330	0	0.0%	0.816%	NE
NW	4'189	12'693	1.00	0.35	1.10	-0.50	1.95	24'751	0.225%	13'357	13'357	0	0.0%	0.226%	NW
OW	2'823	8'554	1.00	0.35	1.35	-0.50	2.20	18'819	0.171%	10'156	10'156	0	0.0%	0.171%	OW
SG	98'929	299'755	1.00	-0.10	1.35	-0.30	1.95	584'522	5.306%	315'441	315'441	0	0.0%	5.326%	SG
SH	27'196	82'404	1.00	-0.10	1.00	-0.20	1.70	140'087	1.272%	75'599	75'599	0	0.0%	1.276%	SH
SO	24'168	73'229	1.00	-0.20	1.25	-0.50	1.55	113'505	1.030%	61'254	61'254	0	0.0%	1.034%	SO
SZ	17'500	53'025	1.00	0.40	0.70	-0.50	1.60	84'840	0.770%	45'785	45'785	0	0.0%	0.773%	SZ
TG	88'876	269'294	1.00	-0.10	1.00	-0.20	1.70	457'800	4.156%	247'054	247'054	0	0.0%	4.171%	TG
TI	12'777	38'714	1.00	0.15	-0.30	-0.50	0.35	13'550	0.123%	7'312	7'312	0	0.0%	0.123%	TI
UR	1'622	4'915	1.00	-0.20	1.20	-0.50	1.50	7'373	0.067%	3'979	3'979	0	0.0%	0.067%	UR
VD	185'199	561'153	1.00	0.15	0.75	-0.20	1.70	953'960	8.660%	514'809	514'809	0	0.0%	8.692%	VD
VS	20'812	63'060	1.00	-0.20	0.10	-0.50	0.40	25'224	0.229%	13'612	13'612	0	0.0%	0.230%	VS
ZG	16'042	48'607	1.00	0.50	1.80	-0.30	3.00	145'821	1.324%	78'693	78'693	0	0.0%	1.329%	ZG
ZH	396'876	1'202'533	1.00	0.35	1.35	-0.20	2.50	3'006'333	27.291%	1'622'382	1'622'382	0	0.0%	27.394%	ZH
EMK	5'123	15'523	1.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0	0.451%	26'725	26'725	0	0.0%	0.451%	EMK
Total	1'957'146	5'930'153						10'966'152	100%	5'922'457	5'922'457				Total

6. Sommes cibles et autres contributions

	Clé de répartition 2024 %	Contributions extraordinaires Centres fédéraux CHF	Sommes cibles Institut Bossey CHF	Sommes cibles EPER CHF	Sommes cibles EPER Aide aux réfugiés CHF	
AG	7.800%	36'658	4'680	191'011	80'724	AG
AI/AR	1.166%	5'479	699	28'548	12'065	AI/AR
BE-JU-SO	25.545%	120'062	15'327	625'593	264'384	BE-JU-SO
BL	4.505%	21'173	2'703	110'321	46'623	BL
BS	1.013%	4'762	608	24'810	10'485	BS
FR	1.406%	6'610	844	34'442	14'556	FR
GE	1.063%	4'995	638	26'026	10'999	GE
GL	0.568%	2'671	341	13'916	5'881	GL
GR	3.107%	14'602	1'864	76'083	32'154	GR
LU	1.746%	8'207	1'048	42'763	18'072	LU
NE	0.816%	3'835	490	19'985	8'446	NE
NW	0.226%	1'060	135	5'523	2'334	NW
OW	0.171%	806	103	4'200	1'775	OW
SG	5.326%	25'033	3'196	130'436	55'124	SG
SH	1.276%	5'999	766	31'261	13'211	SH
SO	1.034%	4'861	621	25'329	10'704	SO
SZ	0.773%	3'633	464	18'932	8'001	SZ
TG	4.171%	19'606	2'503	102'158	43'173	TG
TI	0.123%	580	74	3'024	1'278	TI
UR	0.067%	316	40	1'645	695	UR
VD	8.692%	40'855	5'215	212'876	89'964	VD
VS	0.230%	1'080	138	5'629	2'379	VS
ZG	1.329%	6'245	797	32'540	13'752	ZG
ZH	27.394%	128'751	16'435	670'860	283'516	ZH
EEM	0.451%	2'121	271	11'051	4'670	EEM
TOTAL	100%	470'000	60'000	2'448'962	1'034'965	TOTAL